

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R702
CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro R702 intitulé :

LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 702 ENCADRANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES, LA CONSTRUCTION, L'AGRANDISSEMENT ET LA MODIFICATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS OU DES BÂTIMENTS COMPORTANT UNE ACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE SITUÉS AUX ABORDS DU CHEMIN D'OKA ET DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2022, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **17 janvier 2023** à partir de 19 h, dans la salle du conseil située au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des questions ou des commentaires à propos du règlement peut également le faire par écrit jusqu'à la date de la consultation publique à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- urbanisme@vsmsll.ca

QUE ce projet vise à encadrer la délivrance de permis ainsi que le projet de développement pour un secteur particulier, à savoir les abords du chemin d'Oka.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, aux heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la Ville.

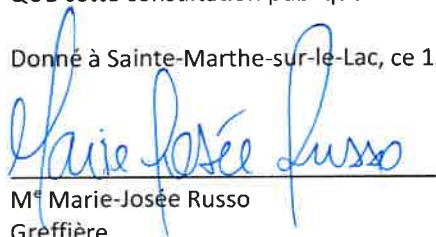
Ce projet de règlement vise particulièrement les zones situées à proximité du chemin d'Oka est identifié sur le plan ci-après :



□ CENTRE-VILLE
■ TENITURE D'APPLICATION DU R702

QUE cette consultation publique est facultative et non requise par la Loi.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 15^e jour du mois de décembre 2022.


M^{re} Marie-Josée Russo
Greffière